



APPROFONDISSEMENT-CONDUITE D'OPERATIONS

Pré -requis : avoir suivi la formation initiation amiante ou connaître la réglementation et avoir été confronté à la problématique

Jeudi 14 février 2019

formation assurée par Lise GUICHON

dirige KAPI conseil et Formation

diplômée de l'Ecole supérieure des professions immobilières, licence de Droit

GEPA Rhône-Alpes

5, avenue de Birmingham - 69004 LYON

Téléphone : 04 78 61 34 53 - Courriel : geparhonealpes@orange.fr

N° Siret : 51155303400014 - N° TVA intracommunautaire : FR95511553034-

N° de déclaration d'activité : 82 69 10955 69



FORMATION

APPROFONDISSEMENT-CONDUITE D'OPERATIONS

1- RAPPEL : AMIANTE ET REGLEMENTATION

DISTINCTION DES EXIGENCES REGLEMENTAIRES RELATIVES AUX TRAVAUX DE LA SOUS-SECTION 3 ET SOUS-SECTION 4 :

leurs obligations et responsabilités

- Travaux de maintenance (Sous-Section 4)
- Travaux de désamiantage (Sous-Section 3)

2 - OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DE L'ARCHITECTE VIS A VIS DE

L'AMIANTE

3 - PREPARER LES APPELS D'OFFRE AVEC LA PROBLEMATIQUE AMIANTE

- Eléments des documents de consultation concernant des travaux de retrait d'amiante ou des interventions susceptibles d'émettre des poussières d'amiante

4 - PLANIFICATION D'UNE OPERATION EN PRESENCE D'AMIANTE

PUBLIC

Architectes, ingénieurs, gestionnaires du patrimoine, géomètres experts, économistes

LIEU

GEPA Rhône-Alpes
5 Avenue de Birmingham, 69004 Lyon

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Exposé, échange avec et entre les stagiaires.
Support pédagogique fourni sur clé USB

COÛT

360 € TTC (repas inclus)

INSCRIPTION

geparhonealpes@orange.fr

DATE & DURÉE

Jeudi 14 février 2019 / 9h00 - 17h00